

Manuel technique

# ATHLÉTISME



COMITÉ D'ORGANISATION  
DES VI<sup>èmes</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE  
LIBAN - 2009



<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>I. PRÉSENTATION.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Le Liban</b>	<b>7</b>
<b>1.2. Beyrouth, Capitale Hôte</b>	<b>10</b>
<b>II . REGLEMENTATION GENERALE.....</b>	<b>12</b>
<b>III . ATHLÉTISME .....</b>	<b>19</b>
<b>1.0- Participants</b>	<b>19</b>
1.1 Processus de qualification	19
1.2 Nombre de participants	20
1.3 Engagement par nombre	20
1.4 Engagement par nom	20
1.5 Confirmation finale des concurrents	21
<b>2.0- Description de la compétition</b>	<b>21</b>
2.1 Date	21
2.2 Site de compétition	21
2.3 Épreuves	21
2.4 Zone d'échauffement	22
2.5 Sites d'entraînement	22
<b>3.0- Programmation de la compétition</b>	<b>24</b>
<b>4.0- Règlements</b>	<b>26</b>
<b>5.0- Aspects techniques relatifs à la compétition</b>	<b>26</b>
5.1 Réunion technique	26
5.1.1 Participation	26
5.1.2 Ordre du jour	26
5.2 Officiels de la compétition	26
5.3 Jury d'appel	27
5.4 Réclamations et appels	27
5.5 La procédure de qualification	27
5.6 Centre d'Information technique (CIT)	27
5.7 Chambre d'appel (CA)	27
5.8 Numéros de dossier	28
5.9 Commandements de départ	28
5.10 Contrôle après la compétition	28
5.11 Records	29
<b>6.0- Équipement sportif et engins de compétition</b>	<b>30</b>
6.1 Le comité	30
6.2 Engins de lancers	30
6.3 Perches	30
6.4 Marques d'élan	30
6.5 Vêtements des participants	30
<b>7.0- Renseignements médicaux</b>	<b>31</b>
7.1 Contrôles de dopage	31
7.2 Examens médicaux	31



## PRÉAMBULE

---

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban a l'honneur d'accueillir la VI<sup>ème</sup> édition des Jeux de la Francophonie.

Le Liban qui a toujours été un symbole de culture et de dialogue, se réjouit d'accueillir cette importante manifestation qui sera l'occasion de réaffirmer son appartenance à la vaste famille francophone et son attachement à la francophonie et aux valeurs qu'elle véhicule.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) - Beyrouth 2009, appuyé par toutes les structures nationales, les partenaires et les acteurs des jeux, s'est attelé à réunir toutes les conditions pour accueillir au mieux les participants aux compétitions sportives et culturelles et réussir l'organisation de cet événement dans un climat de fraternité et de convivialité.

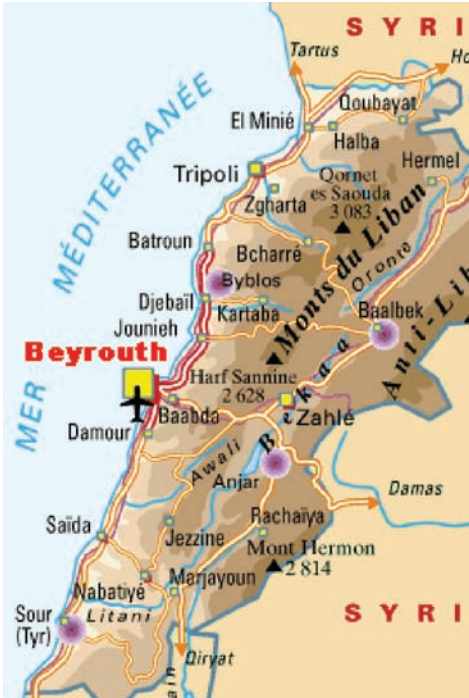
Pour vous préparer à vivre intensément cette manifestation, le Comité vous présente d'abord le Liban, pays organisateur, et Beyrouth, ville hôte des Jeux, les instances organisatrices des Jeux et leurs rôles, la programmation générale des compétitions sportives et met à votre disposition le manuel technique proprement dit qui comporte les informations utiles relatives à la participation des candidats dans chacune des disciplines sportives.

Les Libanaises et les Libanais, unis et mobilisés, s'impacientent déjà de vous accueillir au pays du Cèdre !



## I. PRÉSENTATION

### ■ 1.1- Le Liban



Le Liban est situé sur la rive orientale de la Méditerranée, au carrefour de trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Trait d'union entre Orient et Occident, il constitue une mosaïque de dix-huit communautés religieuses et un véritable creuset, puisque dix-sept civilisations se sont succédé sur son sol, de l'Antiquité à nos jours. « *Le Liban, affirme l'écrivain Amin Maalouf, est un pari sur la diversité qui serait porteuse de richesse, de paix comme de liberté.* » Cette étroite bande de terre, appelée jadis La Phénicie, a donné au monde l'alphabet ; ses enfants ont sillonné les mers, fondé comptoirs et cités, donnant ainsi un exemple éloquent de dialogue interculturel.

Le Liban compte aujourd'hui 4,5 millions d'habitants, ainsi que plusieurs millions de Libanais de la diaspora,

éparpillés aux quatre coins du monde, notamment en Afrique, en France, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Considéré comme l'un des piliers de la Renaissance arabe (*An-Nahda*) et comme « l'imprimerie du monde arabe », le pays du Cèdre jouit d'un vaste rayonnement tant dans le domaine culturel que dans celui des sciences, et joue un rôle essentiel au sein de la francophonie. Sa littérature d'expression française compte d'éminents essayistes, romanciers et poètes.

La population libanaise a su surmonter les affres de la guerre et les menaces de son voisinage, et n'a jamais cédé au désespoir. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives s'ouvrent devant le pays : le tourisme s'y développe à nouveau et des milliers de visiteurs y affluent chaque jour. L'hospitalité légendaire des Libanais et la qualité de leurs services, conjuguées avec la richesse de ses vestiges, un climat tempéré et une cuisine très appréciée, en font une destination de choix.

- **La superficie** du Liban est de 10452 km<sup>2</sup>.
- **La langue officielle** est l'arabe, mais l'usage du français et de l'anglais y est très répandu. Le Liban est le principal pays francophone en Asie, tant au niveau du nombre de locuteurs du français qu'au niveau du volume de livres d'expression française importés.
- **Le drapeau libanais** est rouge et blanc avec un cèdre, symbole du pays, en son milieu. La fête nationale (fête de l'Indépendance) y est célébrée le 22 novembre.
- **Sa monnaie est la livre libanaise** (1 dollar US = 1500 L.L., 1 Euro = 1990 L.L. et 1 dollar canadien = 1199 L.L.). Il existe des coupures de 1000 L.L., 5000 L.L. 10 000 L.L., 20 000 L.L., 50 000 L.L. et 100 000 L.L., et des pièces de 250 L.L. et 500 L.L. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans le pays.
- **Le climat** du Liban est tempéré, avec très peu de pluies de mai à octobre. Les mois de septembre et octobre sont encore chauds et plutôt ensoleillés, avec des nuits fraîches en montagne. Il existe de nombreuses plages publiques et privées (payantes) avec piscines le long de la côte libanaise (notamment à Tyr, Khaldé, Damour, Beyrouth, Dbayé, Jounieh, Tabarja, Byblos, Batroun, région de Tripoli), et deux principales stations de ski, à Faraya et aux Cèdres.
- Le Liban a un décalage de + 2 h par rapport à l'heure GMT.
- **Ses principales villes** sont : Tripoli, Saïda, Tyr, Zahlé, Baalbek, Jounieh, Byblos, Batroun...



Sur le plan religieux, dix-huit communautés cohabitent au Liban.

Sur le plan politique, le Liban est une République démocratique. Après une période de troubles, le calme et la sécurité sont revenus dans le pays qui accueille à nouveau festivals (festivals de Baalbeck, Beiteddine, Tyr, Byblos, Al-Bustan...), manifestations culturelles, foires, spectacles et salons - dont le Salon du livre francophone de Beyrouth qui attire chaque année près de 100 000 visiteurs.

Sur le plan économique, le système économique du pays est libéral. Le Liban jouit d'une stabilité monétaire rassurante. Investisseurs arabes et étrangers s'intéressent de nouveau au Liban.

Sur le plan éducatif, le Liban compte un réseau exceptionnel d'écoles publiques et privées. Près de 70% des élèves ont le français comme langue seconde. Le pays compte également une demi-douzaine d'universités francophones, de réputation mondiale, et une école supérieure des affaires (ESA).

Sur le plan social, l'état de santé de la population libanaise est très satisfaisant, et le réseau hospitalier est considéré comme l'un des meilleurs du monde arabe.

Sur le plan des télécommunications, le Liban dispose d'un vaste réseau de lignes fixes, de téléphonie sans fil (cellulaire) et d'Internet. Des cabines téléphoniques sont disponibles et fonctionnent par cartes.

Au niveau des transports, le Liban possède une compagnie d'aviation, la Middle East Airlines (MEA) qui dessert la plupart des capitales du monde. Le réseau routier est très vaste, mais les voies ferrées ont été détruites pendant la guerre. Les transports publics se font à travers des minibus. Taxis et "taxis-services" (taxis collectifs) permettent les déplacements à l'intérieur du pays. La location de voitures y est également possible.



## ■ ■ 1.2- Beyrouth, Capitale hôte

Capitale hôte des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie, Beyrouth est l'une des plus anciennes cités de la côte libanaise. A l'époque, elle s'appelait *Beruta*, nom voulant dire « puits » ou « source ». Au III<sup>e</sup> siècle, son école de droit, l'Ecole Romaine de Beryte, rayonne au-delà des mers. Mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'elle entame réellement son ascension : des universités, des collèges s'y établissent, des journaux y naissent ; elle devient l'un des meilleurs exemples du cosmopolitisme méditerranéen. Centre administratif et culturel, c'est tout naturellement qu'elle devient en 1920 la capitale de l'Etat du Grand Liban. Après l'indépendance du pays (1943), Beyrouth renforce son rôle de plaque tournante commerciale et financière. Malgré les guerres qui l'ont dévastée, Beyrouth a su renaître de ses cendres. Elle est redevenue aujourd'hui la perle de l'Orient.

Comme l'a si bien écrit la poétesse Nadia Tuéni, « *Beyrouth est en Orient le dernier sanctuaire où l'homme peut toujours s'habiller de lumière* ». La capitale libanaise s'enorgueillit d'être un refuge pour les artistes du monde arabe, grâce au climat de liberté et de convivialité qui y règne. Elle a été élue par l'Unesco "Capitale mondiale du livre" pour l'année 2009.

La population de Beyrouth est estimée à un million d'habitants de toutes les confessions. Une forte communauté arménienne y vit depuis la première moitié du siècle dernier.

Le commerce, les banques, l'immobilier, les services sont les secteurs majeurs de l'économie de la capitale.

Le centre-ville de Beyrouth est un immense chantier où cohabitent vestiges archéologiques exhumés, édifices restaurés à l'identique et immeubles modernes conçus par des architectes d'envergure internationale. Tradition et modernité, Islam et Chrétienté y coexistent en toute harmonie.

Le Musée National de Beyrouth recèle des trésors inestimables : sarcophages, mosaïques, bijoux, statues... témoignent de la richesse extraordinaire du patrimoine libanais.

Ville médiane entre mer et montagne, Beyrouth offre aux promeneurs et aux touristes l'une des plus belles corniches de la Méditerranée, remarquable par sa diversité.





## II. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Les compétitions sportives des Jeux de la Francophonie doivent mettre en évidence les potentialités des athlètes francophones et aider à découvrir de jeunes talents, relève sportive en vue des échéances internationales.

### I- Conditions Générales de participation

Tous les pays et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie.

**Les participants doivent :**

- a) être ressortissants des pays ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF, qui participent, en qualité de membres aux Sommets Francophones ;
- b) posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité du pays qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- c) Chaque pays ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le document des dispositions générales ;
- d) Chaque pays ou gouvernement participant à la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

### 2- Programme des compétitions sportives

Les VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie comprennent 6 compétitions sportives officielles et une épreuve d'animation.

#### Officielles

Athlétisme H et F  
Basket-ball F  
Boxe H  
Football Junior  
Judo H et F  
Tennis de Table H et F

#### Animation

Volleyball de plage

### 3- Organisation des compétitions

- Toutes les compétitions sportives se dérouleront suivant les règlements des fédérations internationales sous le contrôle d'un délégué spécialement nommé à cet effet ;
- les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions, à la charge du CNJF, seront agréés par les fédérations internationales (sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement, locaux techniques, locaux médicaux...).

### 4- Sélection et nombre de concurrents

- a) Les modalités de sélection sont établies dans le but de :
- développer une politique visant à regrouper l'élite sportive francophone lors des Jeux ;
  - respecter le souhait de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à des sportifs de renom qui disposent déjà d'un calendrier suffisamment étoffé pour la plupart.
- b) Pour chaque compétition inscrite au programme, le CIJF a fixé un nombre maximum de participants afin de conserver aux Jeux une durée et une envergure appropriées à l'organisation des Jeux de la Francophonie par tout pays de l'espace francophone.

#### Epreuves officielles

Athlétisme H et F : Athlètes ayant réalisé les minima

Basket-ball F : 12 équipes de 12 joueuses

Boxe H : 16 concurrents au maximum dans les 9 catégories de poids et 8 dans les catégories 91 et plus

Football Junior : 12 équipes de 20 joueurs

Judo H et F : 18 Hommes et 15 Femmes dans les 7 catégories de poids

Tennis de Table : suivant les inscriptions

#### Epreuves d'animation

Volley-ball de plage :16 équipes

### 5- Jurys internationaux

1. Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.
2. La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.
3. Le jury établit un compte-rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.
4. Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

## 6- Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
  - les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des jeux.
  - Le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche.
  - Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène.
  - Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national du pays du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

## 7-Réclamations-litiges

Le jury international a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique motivant une réclamation.

Un Comité d'Appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences des jurys internationaux.

Il peut être saisi par :

- le représentant de la fédération internationale concernée
- le président du CNJF
- le chef d'une des délégations.

Ses décisions sont sans appels.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

## 8- Rémunération

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

## 9- Clauses de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

## 10- Contrôles

Des contrôles antidopage et tout autre test qui pourrait être nécessaire sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations sportives internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

## 11- Obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment

- L'accueil et l'hébergement ;
- Le transport local ;
- Le centre de presse ;
- Les manifestations y compris les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion sur son territoire national.

## 12- Bureaux d'information aux délégations (BID) et Centre d'Information Technique (CIT)

Des bureaux d'informations aux délégations (BID) seront aménagés au site du village de la Francophonie. Les sites de Compétition seront pourvus d'un centre d'information technique (CIT). Ceux-ci fourniront des renseignements aux chefs et au personnel des missions, aux entraîneurs et aux athlètes des pays et gouvernements participants.

On entend par renseignements techniques, les changements au calendrier des compétitions, les horaires d'entraînement, les listes de participants, les listes de départ, les résultats, les réunions techniques, les réunions des entraîneurs et les officiels, les cérémonies de remise des médailles et les événements spéciaux.

### 13-structure international des Jeux de la Francophonie

Conformément aux articles 4 et 9 du décret 16715 en date du 16/4/2006 constituant le haut comité organisateur des Jeux de la Francophonie Beyrouth 2009, le comité a décidé le 30/1/2008 de constituer le comité exécutif des Jeux de la Francophonie

L'organisation chargée de préparer et d'organiser les compétitions sportives comprend :

**Le Directeur du CIJF** : Dr Mahaman Lawan SERIBA

**Le Directeur Général du CNJF** : Mr Alain BADARO

**Le Responsable de Sport des CIJF** : Mr Michel DERONZIER

**Le Directeur des Compétitions Sportives** : Mme Zeina MINA

**Les Délégués Techniques des Fédérations Internationales Sportives** :

#### Comité International des Jeux de la Francophonie -CIJF-

95 Avenue de France, 75 650 Paris cedex 13 France

Téléphone : (33) 1 40 45 96 15

Télécopie : (33) 1 40 45 98 72

Courriel : cijf@francophonie.org

#### Comité National des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie -CNJF-

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

### Renseignements Généraux

#### TABLEAU CLIMATOLOGIQUE DU MOIS D'OCTOBRE POUR BEYROUTH

Paramètres climatiques	Valeurs moyennes du mois d'octobre
Température maximale	30°C
Température minimale	22°C
Température moyenne	26°C
Température maximale absolue	30°C
Température minimale absolue	22°C
Humidité relative maximale	50%
Humidité relative minimale	30%
Ensoleillement	8 H
Vitesse maximale du vent	3,2 m/s
Pluie	0 mm

III- Dispositions spécifiques à l'Épreuve de

# L'ATHLÉTISME

The title 'L'ATHLÉTISME' is centered and partially overlaid by several horizontal bars of varying shades of green. A thin dark green line runs through the middle of the text. Below the text, there are two thick, overlapping horizontal bars in a medium green color, extending across the width of the page.

## Structure d'organisation de la compétition d'athlétisme

Directeur Général du CIJF : Dr Mahaman Lawan SERIBA

Directeur Général du CNJF : M. Alain BADARO

Responsable des sports au CIJF : M. Michel DERONZIER

Directeur des Compétitions Sportives au CNJF : Mme Zeina MINA

Le Délégué Technique International de la Compétition d'Athlétisme : M. Jamel Si MOHAMED

Le Directeur de la Compétition d'athlétisme : L'Émir Abdallah CHEHAB

Le Directeur Technique de la Compétition d'Athlétisme : M. Neemtallah BEJJANI

### Les Instances Techniques

Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (IAAF)

17, rue Princesse Florestine

BP : 359-MC98007 MONACO Cedex

Téléphone : +377 93 10 88 88

Fax : +377 93 15 95 15

Web : [WWW.iaaf.org](http://WWW.iaaf.org)

Fédération Libanaise d'Athlétisme

Dekwaneh, Imm :Bou Abboud

Beyrouth, Liban

Tél : 961 1 695253

Fax : 961 1 695858

Web : [www.flalb.org](http://www.flalb.org)

### III. ATHLÉTISME

#### ■ ■ 1.0- Participants

##### 1.1 Processus de qualification

- Les qualifications se feront suivant les minimas réalisés durant la saison 2009.
- Cependant le Liban pays organisateur est autorisé à présenter un athlète par épreuve même sans avoir réalisé le minima.

EPREUVES	HOMMES	FEMMES
100 m	10'' 54	11'' 94
200 m	21'' 24	24'' 24
400 m	46'' 64	54'' 94
800 m	1' 49''	2' 8'' 5
1.500 m	3' 45''	4' 24''
5.000 m	14' 00	16' 40''
10.000 m	29' 20''	34' 30''
100 m haie	////////	14' 34
110 m haie	14'' 24	////////
400 m haie	51'' 54	59'' 64
3.000 m steeple	8' 45''	10'40''
Marathon	2 h 25'	2 h 55'
Hauteur	2,15 m	1,75 m
Longueur	7,60 m	6,10 m
Triple Saut	15,90 m	12,75 m
Perche	5,00 m	3,70 m
Poids	15,80 m	13,50 m
Disque	52,00 m	45,00 m
Marteau	60,00 m	48,00 m
Javelot	69,00 m	46,00 m
Decathlon	7.000 pts	////////
Heptathlon	////////	5000 pts
Relais 4 x100 m	40' 80''	47' 00
Relais 4 x 400 m	3' 14''	3' 48''
Marche 10 Km	////////	55'
Marche 20 km	1h 35'	////////

## 1.2 Nombre de participants

Chaque délégation peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que tous les athlètes aient satisfait aux minima établis dans des conditions régulières d'homologation (compétitions officielles, vent favorable < 2m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Tout État ou gouvernement pourra constituer une équipe avec des athlètes n'ayant pas réalisé les minima sous réserve que sa délégation ne dépasse pas deux (2) athlètes féminins et deux (2) athlètes masculins, sauf pour le Liban, pays organisateur qui dispose d'une dérogation de la IAAF, même sans minima.

## Équipes de relais

Chaque délégation peut inscrire à chaque course de relais une (1) équipe comptant au plus six (6) athlètes. Lorsqu'une équipe de relais a débuté dans une compétition, seuls deux (2) athlètes supplémentaires peuvent être utilisés comme remplaçants dans la composition de l'équipe pour les tours suivants. Les remplacements dans une équipe de relais ne peuvent être faits que d'après la liste des athlètes déjà engagés pour la réunion, que ce soit pour cette épreuve ou n'importe quelle autre. Lorsqu'un athlète qui a couru dans un tour précédent a cédé sa place à un remplaçant, il ne peut plus courir à nouveau pour l'équipe (R 170.17 de l'IAAF).

La composition des équipes et l'ordre des coureurs pour une course de relais devront être annoncés officiellement au plus tard une heure avant l'heure d'appel publiée pour la première série de chaque tour de la compétition. Des changements ne peuvent intervenir ultérieurement que pour des raisons médicales (vérifiées par un officiel médical nommé par le Comité Organisateur) et seulement jusqu'au dernier appel pour la série particulière à laquelle participe l'équipe (R 170.178 de l'IAAF)

## 1.3 Engagement par nombre

Les formulaires d'engagement par nombre, par épreuve, doivent parvenir dans les mêmes conditions à l'adresse du CNJF, le 30 juin 2009, avant minuit heure locale du Liban.

## 1.4 Engagement par nom

Les formulaires d'engagement définitif indiquant les noms des concurrents et autres participants doivent parvenir dans les mêmes conditions à l'adresse du CNJF le 30 août 2009, avant minuit, heure locale du Liban. Les inscriptions ou modifications qui parviendront après cette date ne sont pas acceptées.

## Comité National d'Organisation des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie (CNJF)

Palais de l'UNESCO, Beyrouth, Liban

Téléphone : 961 1 799068

Télécopie : 961 1 799066

Courriel : sports@jeux2009.org

Site Web : www.jeux2009.org

## 1.5 Confirmation finale des concurrents

Les chefs d'équipes ou leurs représentants doivent confirmer le nom des concurrents déjà inscrits chaque jour avant midi, la veille de la compétition, selon le tableau ci-dessous.

Exceptionnellement, pour le premier jour de la compétition (1<sup>er</sup> octobre 09), les confirmations seront faites le 29 sept 09 avant 10h, au centre d'information technique (CIT) au Village des Jeux. Toutes les confirmations pour les autres jours de compétitions (2,3,4,5 octobre 09) seront faites au CIT sis à la Cité Sportive Camille Chamoun.

### Journées de compétition

Judi 1<sup>er</sup> octobre 2009  
Vendredi 2 octobre 2009  
Samedi 3 octobre 2009  
Dimanche 4 octobre 2009  
Lundi 5 octobre 2009

### Date limite de confirmation finale

10h00- Mardi 29 septembre 2009  
12h00- Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009  
12h00- Vendredi 2 octobre 2009  
12h00- Samedi 3 octobre 2009  
12h00- Dimanche 4 octobre 2009

## ■ 2.0- Description de la compétition

### 2.1 Date

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2009.

### 2.2 Sites de compétition

La compétition d'athlétisme se déroulera sur les installations de la Cité Sportive Camille Chamoun (50.000 spectateurs).

Le marathon sera organisé avec le départ au centre ville et arrivée sur le stade.

### 2.3 Épreuves

HOMMES/PISTE	FEMMES/PISTE
100 m	100 m
200 m	200 m
400 m	400 m
800 m	800 m
1.500 m	1.500 m
5.000 m	5.000 m
10.000 m	10.000 m
110 m haie	100 m haie
400 m haie	400 m haie
3.000 m steeple	3.000 m steeple
Relais 4 x 100	Relais 4 x 100
Relais 4 x 400	Relais 4 x 400

HOMMES SAUT	FEMMES SAUT
Saut en longueur	Saut en longueur
Saut en hauteur	Saut en hauteur
Saut à la perche	Saut à la perche
Triple saut	Triple saut
HOMMES LANCER	FEMMES LANCER
Lancer du poids	Lancer du poids
Lancer du disque	Lancer du disque
Lancer du javelot	Lancer du javelot
Lancer du marteau	Lancer du marteau
HOMMES/ÉPREUVES COMBINÉES	FEMMES/ÉPREUVES COMBINÉES
Décathlon	Heptathlon
HOMMES/ÉPREUVES SUR ROUTE	FEMMES/ÉPREUVES SUR ROUTE
20 km marche	10 km marche
Marathon	Marathon

## 2.4 Zone d'échauffement

Un terrain d'échauffement situé près du stade principal vient s'ajouter à la zone indoor proche de la chambre d'appel.

### Visites des sites

*Une visite aux installations d'athlétisme de la Cité Sportive Camille Chamoun sera organisée afin de renseigner les chefs des délégations sur l'emplacement exact des principaux services du stade. La visite aura lieu le 29 septembre à 10h00.*

*Les personnes désireuses de participer à cette visite doivent s'adresser au centre d'information technique situé au Village Francophone.*

*Une visite de reconnaissance des parcours du marathon et de la marche aura lieu le 30 septembre. Le départ se fera à 10h00 à partir du Village de la Francophonie. Pour toute information se renseigner au CIT.*

## 2.5 Sites d'entraînement

### • Installations

Les entraînements se dérouleront sur les installations d'athlétisme du :

- Village Francophone
- Terrain du Collège des Pères Antonins (lancers)

Une salle de musculation sera disponible au Collège des Pères Antonins.



- **Horaires**

Un horaire d'entraînement sera mis à la disposition des chefs des délégations à leur arrivée à Beyrouth.

- **Équipement**

Sur chaque site d'entraînement, il sera possible d'obtenir l'aide d'employés. Des engins, de l'équipement (haies, blocs de départ etc.) seront mis à la disposition des athlètes et des entraîneurs.

Tout équipement qui servira dans le cadre des épreuves sera disponible sur chaque site d'entraînement.

Les athlètes et les entraîneurs qui emprunteront de l'équipement devront présenter leur carte d'accréditation à l'agent responsable.

Des installations restreintes d'entraînement au lancer du poids, au marteau, au disque et au javelot seront mises à la disposition des athlètes et des entraîneurs au terrain du Collège des Pères Antonins.

### ■ ■ 3.0- Programmation de la compétition

1 <sup>er</sup> jour - Jeudi 1 octobre			
9.00	100m H DECATHLON	16.00	DISQUE H FINALE
9.10	POIDS D Qualifications	16.05	100m Haies D 1 <sup>er</sup> Tour
9.20	PERCHE D Qualifications	16.25	400 m D 1 <sup>er</sup> Tour
9.30	100 m D 1 <sup>er</sup> Tour	16.30	HAUTEUR H DECATHLON
9.35	HAUTEUR D Qualifications	17.00	400m H 1 <sup>er</sup> Tour
9.45	LONGUEUR H DECATHLON	17.10	LONGUEUR H Qualifications
10.00	MARTEAU H Qualifications	17.40	100m D Demi-finale
10.20	100 m H 1 <sup>er</sup> Tour	17.50	POIDS D FINALE
11.15	POIDS H DECATHLON	18.00	100m H Demi-finale
		18.10	JAVELOT D FINALE
		18.20	800 m D 1 <sup>er</sup> Tour
		18.50	400 m H DECATHLON
		19.10	1500 m H 1 <sup>er</sup> TOUR
		19.30	400 m Haies H 1 <sup>er</sup> Tour
		19.50	10000 m H FINALE
2 <sup>ème</sup> jour - Vendredi 2 octobre			
7.00	10 km Marche D FINALE	16.00	JAVELOT H DECATHLON
9.15	110 m Haies H DECATHLON	16.10	LONGUEUR H FINALE
9.30	LONGUEUR D Qualifications	16.25	400m Haies H FINALE
9.50	DISQUE H DECATHLON	16.30	HAUTEUR D FINALE
11.20	PERCHE H DECATHLON	16.40	100 m D FINALE
		16.50	PERCHE D FINALE
		16.55	100m H FINALE
		17.10	400 m D Demi-finale
		17.30	400 m H Demi-finale
		17.45	MARTEAU H FINALE
		17.50	1500 m H DECATHLON
		18.10	1500 m H FINALE
		18.25	100 m Haies D FINALE
		18.40	10000 m D FINALE
		19.20	4X100 m D 1 <sup>er</sup> Tour
		19.40	4X100 m H 1 <sup>er</sup> Tour
3 <sup>ème</sup> jour - Samedi 3 octobre			
7.00	20 Km Marche H FINALE	16.00	POIDS D HEPTATHLON
8.45	100 m Haies D HEPTATHLON	16.20	DISQUE D FINALE
9.00	PERCHE H Qualifications	16.45	400 m Haies D 1 <sup>er</sup> Tour

9.05	110 m Haies	H	1 <sup>er</sup> Tour	17.05	800 m	H	1 <sup>er</sup> Tour
9.10	TRIPLE SAUT	H	Qualifications	17.15	LONGUEUR	D	FINALE
9.10	MARTEAU	D	Qualifications	17.35	800 m	D	FINALE
9.30	HAUTEUR	D	HEPTATHLON	17.50	200 m	D	HEPTATHLON
				18.10	400m	D	FINALE
				18.25	400 m	H	FINALE
				18.40	3000 m Steeple	H	FINALE
				19.00	4X100 m	D	FINALE
				19.20	4X100 m	H	FINALE

## 4<sup>ème</sup> jour - Dimanche 4 octobre

7.00	MARATHON	D	FINALE	16.00	MARTEAU	D	FINALE
	MARATHON	H	FINALE	16.15	110 m Haies	H	FINALE
9.00	200m	D	1 <sup>er</sup> Tour	16.25	PERCHE	H	FINALE
9.20	LONGUEUR	D	HEPTATHLON	16.35	200 m	D	Demi-finale
9.30	200 m	H	1 <sup>er</sup> TOUR	16.55	200m	H	Demi-finale
9.50	HAUTEUR	H	Qualifications	17,10	TRIPLE SAUT	H	FINALE
10.00	POIDS	H	Qualifications	17.15	800m	D	HEPTATHLON
11.10	JAVELOT	D	HEPTATHLON	17.30	800 m	H	Demi-finale
				17.50	1500 m	D	1 <sup>er</sup> TOUR
				18.10	400 m Haies	D	FINALE
				18.30	3000 Steeple	D	FINALE
				18.50	5000 M	H	FINALE
				19.15	4X400 m	D	1 <sup>er</sup> Tour
				19.35	4x400 m	H	1 <sup>er</sup> Tour

## 5<sup>ème</sup> jour - Lundi 5 octobre

16.00	TRIPLE SAUT	D	FINALE
16.15	HAUTEUR	H	FINALE
16.30	JAVELOT	H	FINALE
16.45	110 m haies	H	FINALE
17.00	800 m	H	FINALE
17.15	200 m	D	FINALE
17.25	POIDS	H	FINALE
17.30	200 m	H	FINALE
17.45	1500 m	D	FINALE
18.00	5000 m	D	FINALE
18.25	4X400 m	D	FINALE
18,40	4X400m	H	FINALE

## ■ ■ 4.0- Règlements

La compétition d'athlétisme des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie se déroulera conformément aux règlements de l'IAAF.

## ■ ■ 5.0- Aspects techniques relatifs à la compétition

### 5.1 Réunion technique

La réunion technique aura lieu le 29 septembre 2009 à 11h00 au Village Francophone.

#### 5.1.1 Participation

Chaque fédération membre peut être représentée à la réunion, au plus par deux (2) personnes (en plus d'un interprète ou d'un attaché, au besoin). À leur arrivée, les personnes devant y assister doivent se procurer un laissez-passer au centre d'information technique (CIT) sis au Village Francophone. La présentation de ce laissez-passer est obligatoire pour assister à la réunion.

#### Réunion Technique

Le délégué technique de l'IAAF présidera la réunion qui se déroulera en français.

#### 5.1.2 Ordre du jour

- Mot de bienvenue : Directeur d'Athlétisme ;
  - Présentation des officiels responsables de la compétition.  
Délégué technique, officiels techniques internationaux, juges internationaux de marche, jury d'appel, délégué médical, délégué chargé des questions de dopage, gérants des compétitions, arbitres, responsables du CIT ;
  - Horaires de la compétition ;
  - Procédure de la qualification pour les courses et les concours ;
  - Montée de barres ;
  - Chambre d'appel ;
  - Réclamations ;
  - Contrôle anti-dopage ;
  - Réponses aux questions écrites.
- Questions écrites pour la réunion technique :

Toutes les questions éventuelles concernant la compétition d'athlétisme doivent être formulées sur un formulaire fourni par le CIT. Ce formulaire doit être ensuite remis au CIT au plus tard la veille de la réunion technique (28 septembre 2009) avant 18h00.

### 5.2 Officiels de la compétition

- La fédération Libanaise d'athlétisme, avec son président, secondé par le secrétaire général, désigne l'ensemble des officiels locaux.
- L'IAAF désigne un délégué technique.
- Le CNJF, en accord avec la fédération Libanaise, choisit huit officiels ainsi que trois à quatre juges de marche continentaux et internationaux.

## 5.3 Jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 5 membres (dont un libanais) qui sont nommés par le CNJF parmi les représentants présents des pays ou gouvernements participants.

## 5.4 Réclamations et appels

Les réclamations seront réglées conformément aux règlements de l'IAAF. Toute réclamation doit être déposée dans un délai ne dépassant pas 30 minutes après l'annonce officielle des résultats et accompagnée d'un droit de 100 dollars US. Le CIJF est l'instance suprême chargée de régler tous les litiges non couverts par les compétences des jurys internationaux.

**5.5** La procédure de qualification pour les courses et concours, les montées de barres pour les sauts (perche et hauteur) seront données par le délégué technique lors de la réunion technique.

## 5.6 Centre d'Information technique (CIT)

### Fonction du CIT

La principale fonction du centre est de veiller à la bonne communication entre chaque délégation et le comité directeur, le délégué technique de l'IAAF et les gérants des épreuves des jeux en ce qui concerne les questions techniques.

### Emplacement du CIT

*Le CIT n01, centre principal est situé à la Cité Sportive « Camille Chamoun »*

*Le CIT n02, centre annexe, est situé au Village Francophone (Université Libanaise Choueyfat).*

*Le CIT assumera notamment les tâches suivantes :*

- *Distribution des documents nécessaires et réception des demandes écrites et autres.*
- *Notification des listes de concurrents, listes de départ des différents tours et résultats.*
- *Les formulaires de déclaration finale et confirmation des engagés devront être remis au CIT selon les indications précisées lors de la réunion technique.*
- *Informations techniques concernant la compétition.*
- *Publication des résultats.*
- *Réception des réclamations écrites et du paiement de 100 US Dollars (ou son équivalent en monnaie Libanaise).*

## 5.7 Chambre d'appel (CA)

Le contrôle des athlètes sera effectué dans 2 chambres d'appel :

- La première située près du terrain d'échauffement, non loin du stade principal, dans l'enceinte de la Cité Sportive Camille Chamoun.
- La seconde est située dans l'aire d'échauffement couverte. Les athlètes seront escortés par des officiels de la compétition pour passer de la CA1 à la CA2. Seuls les athlètes participants aux prochaines compétitions

seront autorisés à accéder à la CA2. Cette zone n'est pas accessible aux officiels des équipes.

Le tableau de présentation des athlètes à la CA sera précisé lors de la réunion technique.

- Les athlètes qui participent aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) se présenteront à la CA1 chacun des 2 jours de compétition avant la première épreuve de chaque journée. Une à 2 salles de repos sont prévues pour les compétiteurs qui peuvent s'y reposer. Le contrôle pour les épreuves suivantes y sera effectué avant le début de chaque épreuve.
- Procédure : les vêtements et les sacs doivent être conformes aux règles et règlements de l'IAAF sur la publicité. Toute publicité illégale sera couverte par du ruban adhésif. Il est conseillé aux athlètes de ne pas retirer ce ruban car cela pourrait entraîner leur disqualification.

**Les articles personnels (l'utilisation de magnétoscopes mobiles ou d'appareils similaires dans le stade ne sera pas permise, conformément à la règle 144.2 de l'IAAF).**

Les pointes des chaussures des athlètes seront vérifiées (nombre et dimensions). Si elles ne sont pas conformes aux Règlements de l'IAAF, il sera demandé aux athlètes de les changer.

### 5.8 Numéros de dossard

Tous les concurrents recevront quatre dossards qu'ils seront tenus de porter, puisque ceux-ci correspondront aux numéros figurants sur le programme.

Chacun doit porter deux (2) dossards durant les épreuves, l'un sur la poitrine et l'autre dans le dos, sauf en ce qui concerne les épreuves de saut à la perche et de saut en hauteur, pour lesquelles il est possible de ne porter qu'un seul numéro, sur la poitrine ou dans le dos. Des numéros devront également figurer sur la poitrine et dans le dos des athlètes qui porteront des survêtements au cours des épreuves.

Les dossards doivent être portés conformément au règlement de l'IAAF. À cet égard, ils ne doivent pas être coupés, pliés ou masqués de quelque façon que ce soit. Le défaut de se conformer aux règlements 143.7 à 143.9 pourrait entraîner la disqualification ou l'imposition d'une sanction.

### 5.9 Commandements de départ

Le juge de départ donnera ses directives en français.

Pour les courses de 400m ou moins, les directions suivantes seront utilisées :

À vos marques

Prêts

Tir du pistolet

### 5.10 Contrôle après la compétition

Tous les athlètes (à l'exception de ceux qui participent à des épreuves combinées) doivent quitter la piste en passant par la zone mixte, où les journalistes

peuvent procéder à des interviews éclair. Une fois qu'ils ont franchi la zone mixte, les athlètes doivent se diriger vers l'aire de contrôle après la compétition.

### **Marche à suivre pour quitter le terrain :**

*Épreuves sur piste : les athlètes doivent quitter le terrain aussitôt l'épreuve terminée. En finale les vainqueurs effectuent un tour d'honneur.*

- *épreuves de lancer, de saut en longueur et de triple saut ; les athlètes doivent quitter le terrain après le troisième tour ou à la suite des trois essais supplémentaires ;*
- *épreuve de saut en hauteur et de saut à la perche : les athlètes doivent quitter le terrain en passant par la zone mixte et en compagnie d'un juge aussitôt qu'ils sont éliminés de toute épreuve à l'exception des trois qui doivent quitter ensemble ;*
- *épreuves combinées : les athlètes doivent se rendre dans la zone de repos après chaque épreuve et partir en passant par la zone mixte à la fin de la journée.*

### **Aire de contrôle Post-compétition**

*Tous les athlètes, une fois leur épreuve terminée, doivent se rendre dans la zone mixte située près de la ligne d'arrivée, où ceux qui ont été choisis en vue d'un contrôle de dopage en seront informés. Un agent de contrôle de dopage accompagnera chaque athlète pendant toute la durée de son passage dans la zone mixte. L'athlète pourra récupérer ses vêtements dans l'espace réservé à l'aire de contrôle post-compétition.*

*Les athlètes qui n'auront pas été choisis en vue d'un contrôle de dopage pourront quitter la zone mixte, sortir du stade et se rendre dans les gradins par la porte 17 ou quitter le stade. Une fois qu'un athlète a quitté la zone mixte, il ne peut y revenir. Les délégations dont au moins un des athlètes aura remporté une médaille seront mises au courant du protocole des cérémonies de remise des médailles par le responsable du protocole chargé de la remise des médailles. Les athlètes choisis en vue d'un contrôle de dopage seront accompagnés par un commissaire anti-dopage jusqu'au centre de contrôle de dopage.*

### **Entrevues**

*Une entrevue télévisée peut être menée dans le stade immédiatement après chaque finale, et d'autres entrevues éclairées peuvent être menées par la suite dans un lieu préalablement déterminé.*

## **5.11 Records**

Tout athlète qui aura établi un record national et qui n'a pas été choisi en vue d'un contrôle de dopage devra se soumettre volontairement à ce contrôle. À cette fin, il devra remplir et signer le formulaire de contrôle antidopage de l'IAAF au CIT.

La délégation de l'athlète doit acquitter les frais liés à ce contrôle de dopage avant que le test ne soit effectué. Elle peut procéder au paiement sur les lieux ou remplir un formulaire indiquant que le CNJF portera ces frais au compte de la délégation.

## ■ 6.0- Équipement sportif et engins de compétition :

**6.1** Tout équipement utilisé pour les compétitions des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie est conforme aux Règlements de la IAAF.

Le comité Organisateur fournira tout l'équipement officiel nécessaire à la tenue des épreuves. L'utilisation d'équipement personnel dans le cadre d'une épreuve est interdite, à l'exception des perches.

Les athlètes pourront utiliser leurs propres perches. Aucun athlète ne pourra utiliser l'une des perches appartenant à un autre athlète sans y être autorisé par celui-ci.

L'utilisation des équipements personnels pour l'entraînement est permise.

### 6.2 Engins de lancers

Selon la gamme d'engins disponible, il sera décidé, lors de la réunion technique, l'utilisation ou non d'engins de compétitions personnels. L'utilisation d'engins personnels sera permise à condition que :

- ils soient homologués par l'IAAF ;
- ils ne soient pas déjà sur la liste officielle ;
- ils aient été vérifiés conformément au règlement IAAF à une heure qui sera précisée lors de la réunion technique ;
- ils soient mis à la disposition de tous les autres compétiteurs.

### 6.3 Perches

Toutes les perches seront rangées au stade de la Cité Sportive Camille Chamoun, site de la compétition d'athlétisme. Les perches seront inspectées au cours de la matinée des journées de compétition.

Les athlètes doivent apposer, sur les perches ou les sacs contenant celles-ci, une étiquette indiquant leur nom et le pays qu'ils représentent. S'il est déterminé qu'une perche n'est pas conforme aux Règlements, le chef de l'équipe en question en sera informé immédiatement.

Les organisateurs apporteront les perches sur le terrain avant le début des épreuves. Le CNJF assure le transport local des perches.

### 6.4 Marques d'élan

Aucun athlète ne pourra utiliser ses propres marques. Les concurrents aux épreuves de saut en longueur, de triple saut et de saut à la perche et javelot devront utiliser les marques fournies par le Comité d'organisation.

Pour les courses de relais les officiels remettront du ruban adhésif aux athlètes sur la piste.

### 6.5 Vêtements des participants

Tous les athlètes doivent porter l'uniforme national officiel de leur délégation. Les uniformes feront l'objet d'une vérification visant à déterminer s'ils correspondent à ceux présentés par le chef de la délégation. Tout athlète ne portant

pas l'uniforme officiel de son équipe devra se procurer l'uniforme exigé avant de pouvoir procéder à son inscription. Toute violation des règlements susmentionnés pourrait entraîner la disqualification du concurrent contrevenant.

Le Chef de chaque délégation doit présenter la tenue de son équipe au centre d'accréditation pour être photographiée en vue de sa vérification et approbation par le délégué technique.

Un exemplaire de la photo sera remis aux agents chargés du contrôle au niveau de la chambre d'appel.

Toute dérogation à cette règle entraînerait la disqualification du concurrent.

### ■ ■ 7.0- Renseignements médicaux

#### **7.1 Contrôles de dopage**

Des contrôles de dopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

#### **7.2 Examens médicaux**

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des VI<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie.

